

## PRIÈRES.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Rapport annuel du ministère des Chemins de fer et Canaux pour l'année financière terminée le 31 mars 1933. (Editions anglaise et française).

Rapport annuel du ministère de la Marine pour l'année financière terminée le 31 mars 1933. (Editions anglaise et française).

Copie des amendements aux Règlements de la Radio.

Rapport du ministère des Pensions et de la Santé publique, le bureau des commissaires des pensions, le tribunal des pensions, la cour d'appel des pensions et le comité des allocations aux vétérans de la guerre pour l'exercice terminé le 31 mars 1933.

Etat des recettes et dépenses pour les marins malades et en détresse pour l'exercice terminé le 31 mars 1933.

Etat concernant les Règlements en vertu de l'article 6 de la Loi des Pensions et de la Santé publique.

Etat concernant les Règlements en vertu des dispositions de la Loi de Santé des Travaux publics.

Relevé concernant les règlements faits sous l'empire de la Loi concernant les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés.

Rapport annuel du ministère des Pêcheries pour l'année financière terminée le 31 mars 1933.

Rapport du ministère du Travail, pour l'exercice terminé le 31 mars 1933, lequel comprend les rapports des procès-verbaux en vertu des statuts suivants:

Loi du ministère du Travail,

Loi de conciliation et travail,

Loi des gages justes et de la journée de huit heures,

Loi des enquêtes sur les différends industriels,

Loi des annuités du gouvernement,

Loi de coordination des bureaux d'emploi,

Loi de l'éducation technique,

Loi des enquêtes sur les combines,

Loi de pension de vieillesse, et

Loi pour remédier au chômage.

Rapport du ministère de l'Agriculture pour l'année financière terminée le 31 mars 1933.

Copies des arrêtés ministériels émis en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques pour l'année terminée le 31 mars 1933.

Copies des Règlements émis en vertu de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, pour l'année terminée le 31 mars 1933.

Rapport indiquant les ventes de terre et les baux annulés par le département des Affaires indiennes, du 1er septembre 1932 au 31 décembre 1933.

Rapport indiquant le nombre d'Indiens émancipés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1933, en vertu de l'article 114 de la Loi des Indiens.

Relevé indiquant le nombre de permis accordés pour transporter des liqueurs enivrantes dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année solaire terminée le 31 décembre 1933.